



PRÉFET DE L'AUDE

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**Demande d'enregistrement de la construction d'un entrepôt de stockage d'accessoires pour véhicules de loisirs (camping-car, caravanes) sur la zone d'activité de Caumont II à Lézignan-Corbières**

**présentée par La société « Narbonne accessoires » sise 5 rue de Plaisance cs 70441 11104 NARBONNE Cedex.**

**(Rubrique 1510-2 ; 2925 – régime de l'enregistrement)**

Par arrêté préfectoral du préfet de l'Aude, une consultation du public est ouverte sur le territoire de la commune de Lézignan-Corbières en vue de la construction d'un entrepôt de stockage d'accessoires pour véhicules de loisirs (camping-car, caravanes) sur le territoire de la commune de Lézignan-Corbières, sis zone d'activité « Caumont II » projet présenté par « Narbonne Accessoires ».

L'activité est soumise au régime de l'enregistrement au titre des rubriques suivantes : 1510-2, 2925 de la nomenclature des installations classées.

**PERSONNE RESPONSABLE**

M. Emmanuel THIEBAUT, Directeur de « Narbonne Accessoires » – sise au 05 rue de plaisance cs 70441 à 11104 Narbonne Cedex.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public d'une durée de quatre semaines, **du 14 janvier 2019 au 11 février 2019.**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Lézignan-Corbières aux jours et heures d'ouverture du public :

Mairie	Adresse	Heures d'ouverture
Lézignan-Corbières	Cours de la République 11200 Lézignan-Corbières	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13 h30 à 17h30

Les observations formulées devront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lézignan-Corbières. Elles pourront également être adressées par courrier à M. le Préfet de l'Aude, UID-DREAL (Unité Inter-Départementale de l'Aude et des Pyrénées-orientales de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement) ou par voie électronique : [pref-entrepotslezignan@aude.gouv.fr](mailto:pref-entrepotslezignan@aude.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

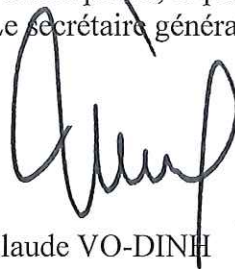
Le présent avis sera affiché en mairies de Lézignan-Corbières et Conilhac-Corbières (commune comprise dans un rayon d'1 km autour du périmètre de l'installation projetée), deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation au public et pendant la durée de celle-ci.

La demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 au titre du code de l'environnement et l'avis de consultation seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/Rubriques/Accueil> > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement](#) > [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) > [Dossiers soumis à enregistrement](#) > "NARBONNE accessoires" pendant une durée de quatre semaines.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de l'Aude et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti éventuellement par des prescriptions particulières, ou un refus d'enregistrement.

Carcassonne, le 19 DEC. 2010

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Claude VO-DINH